

Suivant les articles L.2121-7, 2121-9 à L2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres du Conseil municipal, se réuniront à l'Espace culturel à La Sauvetat, lundi 22 juin 2020 à 20h conformément aux convocations du 18 juin 2020. Est inscrit à l'ordre du jour : Affectation de résultat 2019 du budget commune et du budget assainissement. Amortissements 2020. Indemnités de fonction. Décisions budgétaires : taux des contributions directes, loyers, subventions, produits exceptionnels. Vote des budgets primitifs. Renouvellement de la Commission communale des Impôts Directs et de la Commission de contrôle des listes électorales. Travaux d'assainissement programme 2021 : mandatement au Syndicat Mixte de l'Eau et programmation au Contrat Territorial du Charlet. Adhésion au groupement d'achat d'électricité du SIEG. Questions diverses.

SEANCE DU 22 JUIN 2020

Le vingt-deux juin deux mille vingt à vingt heures, les membres du Conseil municipal de La Sauvetat, dûment convoqués, se sont réunis à l'Espace Culturel, sous la présidence de Madame Bernadette TROQUET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de la convocation : 18 juin 2020

Présents : Mmes TROQUET, BONHOMME, MOMPLOT, BERTHELOT, CAILLEY, CHISSAC, GAILLARD, RICHARD, VARACHE, Mrs FOURNIER, ROURE, CRUEIZE, ECHEVIN, FONTFREYDE, GARNIER

Le Conseil a désigné Monsieur Grégory ROURE, secrétaire de séance

BUDGET COMMUNE : AFFECTATION DES RESULTATS

Après avoir constaté le résultat de fonctionnement de l'année 2019 du budget commune s'élevant à la somme de 42 293.92 € et le résultat de fonctionnement de l'année 2019 du budget CCAS s'élevant à la somme de 1 565.57 €, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'affecter sur le budget commune ces résultats comme suit :

- | | |
|-----------------------------------------|-------------|
| - Section de fonctionnement, compte 002 | 14 200.00 € |
| - Section d'investissement, compte 1068 | 29 659.49 € |

BUDGET ASSAINISSEMENT : AFFECTATION DE RESULTAT

Après avoir constaté le résultat de fonctionnement de l'année 2019 s'élevant à 50 366.72 €, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'affecter ce résultat comme suit :

- | | |
|-----------------------------------------|-------------|
| - Section de fonctionnement, compte 002 | 50 366.72 € |
|-----------------------------------------|-------------|

AMORTISSEMENT DES PARTICIPATIONS VERSEES A MOND'ARVERNE COMMUNAUTE CONCERNANT LA CREATION DE LOGEMENTS SOCIAUX

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'amortir sur un an, les participations versées à Mond'Arverne Communauté, concernant la création de logements sociaux.

Le Conseil municipal s'engage à prévoir au budget primitif chaque année les opérations d'ordre nécessaires :

- Dépenses au chapitre 042, compte 6811 « Dotations aux amortissements »
- Recettes au chapitre 040, compte 28041512 « Amortissement des subventions d'équipements versées aux organismes publics pour bâtiments et installations ».

AMORTISSEMENT DES ETUDES CONCERNANT LE TERRAIN CADASTRE SECTION D N°844 CHEMIN DES FAUCONNIERS

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'amortir sur un an :

- l'étude de sol réalisée en 2016 pour un montant de 1 618.35 €,
- l'étude de faisabilité d'une école, réalisée en 2017, pour un montant de 2 182.68 €.

Ces études concernent le terrain cadastré section D n°844 situé chemin des Fauconniers.

Le Conseil municipal s'engage à prévoir au budget primitif 2020 les opérations d'ordre nécessaires :

- Dépenses au chapitre 042, compte 6811 « Dotations aux amortissements » pour un montant de 3 801.03 €
- Recettes au chapitre 040, compte 28031 « Amortissement des études » pour un montant de 3 801.03 €

VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2020

Vu le projet de budget primitif commune 2020 arrêté lors de la commission des finances,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le budget primitif 2020 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,

FONCTIONNEMENT					
dépenses			recettes		
chapitre	libellé	montant en €	chapitre	libellé	montant en €
			002	Excédent de fonctionnement 2019	14 200,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	013	Atténuation de charges	1 680,00
042	Opérations d'ordre	26 266,00	042	opérations d'ordre	10 000,00
011	Charges de gestion courante	200 864,00	70	produits des services	69 090,00
012	Charges de personnels	149 730,00	73	Impôts et taxes	212 294,00
			74	Dotations subventions et participations	130 273,00
65	Autres charges de gestion courante	61 130,00	75	Autres produits de gestion courante	12 301,00
66	charges financières	11 310,00	76	Produits financiers	2,00
67	Charges exceptionnelles	600,00	77	Produits exceptionnels	60,00
	Total dépenses	449 900,00		Total recettes	449 900,00

- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

INVESTISSEMENT					
dépenses			recettes		
chapitre	libellé	montant en €	chapitre	libellé	montant en €
16	emprunts	21 532,00	001	excédent d'investissement 2019	16 914,71
204	subventions d'équipements versées	113 476,00	021	virement de la section de fonctionnement	0,00
20	Frais d'étude	21 000,00			
21	immobilisations corporelles	47 980,00	10	dotations, fonds divers et réserves	107 078,29
23	immobilisations en cours	129 254,00	13	subventions d'investissement reçues	224 036,00
27	autres immobilisations financières	31 053,00			
040	opérations d'ordre	10 000,00	040	opérations d'ordre	26 266,00
041	opérations patrimoniales	337 953,00	041	opérations patrimoniales	337 953,00
	Total dépenses	712 248,00		Total recettes	712 248,00

VOTE DU BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2020

Vu le projet de budget primitif assainissement 2020,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le budget primitif 2020 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;

FONCTIONNEMENT					
dépenses			recettes		
chapitre	libellé	montant en €	chapitre	libellé	montant en €
011	charges à caractère général	61 941,72	002	excédent de fonctionnement 2019	50 366,72
014	atténuations de produits	3 680,00			
042	opérations d'ordre	21 926,00	042	opérations d'ordre	9 227,00
65	autres charges de gestion courantes	100,00	70	produits des services	29 640,00
66	charges financières	1 386,00	76	produits financiers	0,00
67	charges exceptionnelles	200,00	77	produits exceptionnels	0,00
	Total dépenses	89 233,72		Total recettes	89 233,72

- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

INVESTISSEMENT					
dépenses			recettes		
chapitre	libellé	montant en €	chapitre	libellé	montant en €
16	emprunts	3 274,00	001	excédent d'investissement 2019	21 050,04
20	études et recherches	28 000,00	10	Dotations et fonds divers	7 700,00
23	immobilisations en cours	22 175,00	13	subventions d'équipements reçues	11 999,96
040	opérations d'ordre	9 227,00	040	opérations d'ordre	21 926,00
	Total dépenses	62 676,00		Total recettes	62 676,00

LOYER : REMISE GRACIEUSE

Considérant l'état d'urgence sanitaire du 17 mars au 1^{er} juin 2020 et notamment la fermeture des restaurants,

Considérant les difficultés financières que peuvent rencontrer les entreprises pendant cette période,

Considérant les conseils de l'Etat pour l'aide aux entreprises,

Considérant la nécessité du maintien de l'activité à La Sauvetat,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'accorder une remise gracieuse de 300 € à Monsieur BRANDELY Marc pour le mois d'avril 2020, correspondant au montant de son loyer pour le local « pizzéria » situé au 5 rue du lavoir.

TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES 2020

Madame le Maire propose à l'Assemblée de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes en 2020.

Le Conseil municipal valide cette proposition et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2020, qui resteront donc inchangés par rapport à 2019.

	Taux 2019	Taux 2020
taxe foncière (bâti)	11.02 %	11.02 %
taxe foncière (non bâti)	80.05 %	80.05 %

SUBVENTIONS 2020

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2020, pour un montant total de 1 360 € :

- Association « Le Réveil Sauvetatois » 460 €
(pour sa participation aux cérémonies)
- OCCE, Coopérative scolaire La Sauvetat 500 €
- Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) à Authezat 200 €
- Association du don du sang 200 €

Délibération : affichée le

transmise au préfet le

PRODUITS EXCEPTIONNELS 2020

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Madame le Maire à encaisser tous les produits exceptionnels (dons, avoirs, remboursements divers...) pour l'année 2020.

COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

Vu le code électoral et notamment l'article L19,

Vu que la Commune de La Sauvetat a moins de 1 000 habitants,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de désigner comme membre de la Commission de contrôle des listes électorales les personnes suivantes :

- Membre titulaire : Madame GAILLARD Jocelyne, Conseillère municipale,
- Membre suppléant : Madame CHISSAC Florence, Conseillère municipale.

SYNDICAT MIXTE DE L'EAU PROGRAMME D'ASSAINISSEMENT 2021

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

▪ demande au Syndicat Mixte de l'Eau de la Région d'Issoire (SME) d'intervenir en tant que mandataire pour la réalisation des travaux d'assainissement suivants :

- Rue de la Gazelle, depuis la station d'épuration jusqu'à la rue du Lavoir,
- Rue du Lavoir,
- Route de Plauzat, depuis la rue du Lavoir jusqu'au chemin de la Garenne,
- Rue du Parc,
- Rue de la Barbarade, dans sa partie comprise entre la rue de la Gazelle et la rue Dodel.

▪ autorise Madame le Maire à signer la convention afférente à ces travaux entre la Commune et le SME.

La dite convention définira les modalités d'intervention du mandataire et le plan de financement global de l'opération.

REMBOURSEMENT DES MASQUES ACHETES PAR MOND'ARVERNE COMMUNAUTE

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que dans le contexte de l'épidémie liée au Covid-19, Mond'Arverne Communauté a commandé et payé des masques pour le compte de ses communes membres, ou bien dans le cadre d'un groupement de commande organisé par la CCI, ou bien en direct.

Les communes membres se sont engagées à rembourser à Mond'Arverne Communauté le montant de ces masques moins la part prise en charge par l'État, à savoir 50% de leur coût TTC, dans la limite de 0,84 € TTC pour les masques jetables et de 2 € TTC pour les masques réutilisables.

Pour la commune de La Sauvetat, cela représente 1 000 masques, soit un montant de 949.50 €.

Suite à cet exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le versement de la somme de 949.50 € à Mond'Arverne Communauté, en remboursement des masques achetés pour le compte de la commune,
- et d'autoriser Madame le Maire à signer la convention correspondante.

52/20 – PROPOSITION DE DELEGUES AU SICTOM ISSOIRE BRIOUDE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de nommer les délégués suivants pour représenter la Commune de La Sauvetat au sein du SICTOM :

- titulaire : Monsieur Pierre CRUEIZE,
- suppléant : Monsieur FONTFREYDE Mikaël.

ETUDE POUR L'AMENAGEMENT DE LA PLACE DE L'EGLISE

Madame le Maire propose à l'Assemblée de réaliser une étude par un Architecte du Patrimoine pour l'aménagement de la place de l'Eglise, située dans le fort villageois.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider cette proposition et de demander une subvention pour cette étude à la DRAC, à la Région et au Département.

DISTRIBUTION DES MASQUES

Dès la réception des masques achetés par le Conseil départemental et la commune, la distribution aux habitants sera organisée par la municipalité.

La séance est levée à 23h35.